



RÉUSSIR SON PROJET SOCIAL LOCAL

**2016 : Séminaire de formation de deux jours
pour élus locaux et cadres territoriaux**

En partenariat avec l'Observatoire
national de l'action sociale (Odas)
Et avec le soutien du Journal de l'Action
Sociale et du Développement Social



La réussite du projet social local représente aujourd'hui un enjeu prioritaire pour l'action municipale. Avec l'extension de la précarité dans ses trois composantes, économique (perte de revenus), relationnelle (perte de liens) et identitaire (perte de repères), les décideurs locaux vont en effet devoir réorienter leur responsabilité de producteurs de services vers celle de producteurs de liens.

Dans ce cadre, forts de leurs expériences respectives en matière de développement social et de formation des élus, l'Institut national du développement social et Edile (organisme de formation des élus agréé par le Ministère de l'Intérieur) ont choisi d'unir leur expertise pour proposer un séminaire de formation inédit à destination des décideurs locaux (villes et intercommunalités).

Cette formation, qui se déroule sur deux journées consécutives, a été conçue par des élus locaux et des spécialistes reconnus du développement social.

CONTACTS

INDS : 01 56 81 02 69

06 87 01 96 35

Edile : 06 60 23 49 02

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Cerner les enjeux d'un projet social local et être en mesure de réaliser un diagnostic social local
- Incrire son projet de développement social local dans le cadre d'une démarche partenariale
- Savoir mettre à profit de véritables outils de démocratie participative
- Acquérir de nouvelles méthodes de management
- Découvrir et échanger des exemples de bonnes pratiques

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour ce cycle de deux jours, les frais d'inscription s'élèvent à **690 euros net** par personne (pas de TVA). Ces frais comprennent les deux repas du midi. En cas d'empêchement, il est possible de remplacer la personne inscrite par un autre décideur de la même collectivité sous réserve de nous en avertir 8 jours avant le début de la session. Un tarif dégressif de 600 euros net par personne sera consentit pour toute collectivité souhaitant inscrire conjointement un élu et un cadre.

A l'issue de la formation, chaque participant se verra remettre une attestation de présence ainsi qu'un formulaire d'évaluation.

Toute inscription nécessite l'envoi d'un bulletin d'inscription par participant à l'adresse : INDS, 13 boulevard Saint-Michel 75 005 Paris. Il doit être accompagné du règlement des frais d'inscription à l'ordre de Edile.

PAIEMENT À EFFECTUER:

- Par chèque bancaire à l'ordre de Edile SAS à l'adresse suivante : INDS, 13 bd Saint-Michel, 75005 Paris.
- Par virement bancaire sur le compte Edile SAS :

Caisse d'épargne Normandie Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
11425	00200	08000677309	22

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

INDS – Jean-Philippe Chabannaud – Tél : 06 87 01 96 35

Fax : 01 53 10 24 19 – E-mail : inds.asso@wanadoo.fr

Edile – Christophe Robert – Tél : 06 60 23 49 02 – E-mail : c.robert@edile.fr

Edile est un organisme agréé pour la formation des élus locaux par décision du Ministère de l'Intérieur.

Chaque inscription fait l'objet d'une lettre de confirmation adressée au signataire du bulletin et d'une lettre de convocation au participant. Pour chaque inscription confirmée, Edile adresse une facture ayant valeur de convention de formation simplifiée.

Les demandes d'annulation doivent nous être communiquées par écrit (courrier, mail ou fax) 10 jours au moins avant le début du séminaire. A défaut, la demande d'annulation entraînera le règlement de la totalité du prix du séminaire. En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers et, au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc), le coût de l'ensemble du stage reste dû par le signataire de l'inscription à la formation.

RÉFÉRENCES

Depuis sa création en 1995, l'INDS a formé plus de 5000 cadres et dirigeants des collectivités locales (départements et communes), des associations et institutions des secteurs éducatif, social et médico-social... Une formation délivrée sur site ou à Paris par des praticiens, des universitaires et des élus formés et expérimentés sur le développement social. Edile est plus spécifiquement spécialisé dans la formation des élus locaux. Depuis plusieurs années, il travaille en collaboration étroite notamment avec les associations départementales des maires de France et Mairie 2000 (Association des maires de France).

**Le séminaire se déroulera à l'Odas :
250 bis boulevard Saint-Germain Paris 7^e
(Métro ligne 12 : station « Rue du Bac » ou
« Solférino » ; RER C : station « Musée d'Orsay »).**

1^{ère} journée

Quel projet pour quel territoire ?

9 h 30 : Accueil des participants et présentation du programme

10 h 00 – 12 h 30 : Etablir un véritable diagnostic adapté à son territoire

Le projet social ne peut se construire sans un diagnostic élaboré s'appuyant sur le système statistique mais aussi sur des enquêtes des besoins et des attentes des habitants. Quels sont les outils disponibles ? Quelles précautions stratégiques et méthodologiques doit-on prendre ?

12 h 30 – 14 h 00 : Déjeuner

14 h 00 – 17 h 30 : Mieux appréhender les nouveaux contours de la question sociale

L'aggravation de la vulnérabilité économique, relationnelle et identitaire montre les limites des politiques menées au cours des dernières décennies pour la préservation du vivre ensemble. Quels enseignements peut-on en tirer pour le projet social local ?

2^{ème} journée

Comment mettre en œuvre son projet ?

9 h 00 – 12 h 00 : Impliquer durablement les différents acteurs

Le projet social appelle, de sa phase de diagnostic à sa mise en œuvre, une perception partagée de sa finalité et de ses possibilités entre les élus, les administrations, les associations et les habitants concernés. Comment parvenir à impliquer durablement ces différents acteurs ?

12 h 15 – 13 h 30 : Déjeuner

14 h 00 – 15 h 30 : Définir de nouveaux axes stratégiques pour refonder le vivre-ensemble

L'émergence de nouvelles réponses nécessite de connaître les axes d'innovation possibles, de promouvoir d'autres pratiques et postures professionnelles, de savoir comment choisir l'expérimentation et le risque. Quelles sont les démarches significatives et les initiatives reproductibles ? Comment les expérimenter ? Comment les adapter ?

15 h 30 – 17 h 00 : Construire un partenariat facteur de succès

La réalisation du projet social repose sur la mobilisation de toutes les ressources disponibles sur le territoire. Comment les identifier ? Comment trouver l'équilibre entre des logiques institutionnelles et des logiques de coopération souvent contradictoires ?

INTERVENANTS

Jean-Philippe Acensi, fondateur et dirigeant de l'Agence pour l'éducation par le sport ; **Thierry du Bouëtiez**, président du Groupement national des initiatives et des acteurs citoyens ; **Hervé Carré**, expert de l'action éducative et sociale, médiateur de collectivités locales ; **Jean-Philippe Chabannaud**, secrétaire général de l'INDS ; **Michel Didier**, expert de la politique de la ville ; **Maud Gallay**, chargée d'études à l'Odas ; **Fabian Jordan**, fondateur des journées citoyennes, maire de Berrwiller (Haut-Rhin) ; **Carol Knoll**, experte en questions sociales ; **François Le Merlus**, président de l'INDS ; **Didier Lesueur**, délégué général adjoint de l'Odas ; **Caroline Meggle**, journaliste spécialiste du développement social ; **Patrick Norynberg**, spécialiste et auteur d'ouvrages sur la démocratie participative ; **Christophe Robert**, chargé d'enseignement en droit public, journaliste ; **Jean-Louis Sanchez**, délégué général de l'Odas, président des Ateliers du vivre ensemble ; **Marie-Christine Sarre**, directrice générale adjointe au développement social et aux solidarités de la ville de Toulouse.

Réussir son projet social local

Inscription à la formation pour les dates du : (cocher)

- Jeudi 14 et vendredi 15 avril 2016**
- Jeudi 9 et vendredi 10 juin 2016**
- Jeudi 8 et vendredi 9 septembre 2016**
- Jeudi 1 et vendredi 2 décembre 2016**

PARTICIPANT

Nom, Prénom :

Fonction :

Collectivité :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

DOSSIER SUIVI PAR

Nom, Prénom :

Fonction :

Tél. :

E-mail :

Date :

Signature :

Nom et fonction du signataire :

Cachet de la collectivité :

À renvoyer accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à l'adresse :
L'Action Sociale - INDS, 13 boulevard Saint-Michel 75005 Paris.